FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de la version précédente: non applicable **Date de révision:** 2020-04-10 **Version** 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **TOTAL TRAITEMENT DIESEL**
Numéro 031063
Substance/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif pour carburant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

TOTAL MARKETING France
562 avenue du parc de l'île
92000 Nanterre
FRANCE
Tel: +33 (0)1 41 35 40 00

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact HSE
Adresse e-mail rm.mkefr-fds@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670
Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :
ANGERS : 02 41 48 21 21
BORDEAUX : 05 56 96 40 80
LILLE : 08 00 59 59 59
LYON : 04 72 11 69 11
MARSEILLE : 04 91 75 25 25
NANCY : 03 83 22 50 50
PARIS : 01 40 05 48 48
STRASBOURG : 03 88 37 37 37
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

Classification
Toxicité par aspiration - Catégorie 1 - (H304)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Contient Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mention d'avertissement
DANGER

Mentions de danger
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P331 - NE PAS faire vomir
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations Additionnelles sur les Dangers
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH044 - Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	918-481-9	01-2119457273-39	^	50 - 100	Asp. Tox. 1 (H304)
Nitrate de 2-éthylhexyle	248-363-6	01-2119539586-27	27247-96-7	10 - 25	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Chronic 2 (H411)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	265-198-5	01-2119451097-39	64742-94-5	< 1	Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux
EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Évacuer le(s) patient(s) contaminés(s) hors de la zone dangereuse. Eloigner du lieu d'exposition, coucher.

Contact avec les yeux
Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ne jamais utiliser d'essence, de kérosène ou d'autres solvants pour laver la peau contaminée.

Inhalation
évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion
Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Protection pour les secouristes
Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux
Sensation de brûlure et rougeur temporaire.

Contact avec la peau
Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

Inhalation L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO_2), poudre ABC, Mousse. Eau pulvérisée.
Moyen d'extinction - pour les grands feux: Eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
Les vapeurs ou la poussière peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. Risque d'ignition par exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Eloigner le personnel non concerné.
Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate).

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker dans un bac de rétention.
. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides).

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter une exposition directe au soleil.
.

Matières à éviter Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

Légende Voir rubrique 16

Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Nitrate de 2-éthylhexyle 27247-96-7			1 mg/kg bw/day (dermal) 0.35 mg/m³ (inhalation)	44 µg/cm² (dermal)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5			12.5 mg/kg Dermal 151 mg/m³ Inhalation	

DNEL Consommateurs

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Nitrate de 2-éthylhexyle 27247-96-7			0.52 mg/kg bw/day (dermal) 87 µg/m³ (inhalation) 25 µg/kg bw/day (oral)	22 µg/cm² (dermal)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5			7.5 mg/kg Dermal 32 mg/m³ Inhalation 7.5 mg/kg bw/day Oral	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Nitrate de 2-éthylhexyle 27247-96-7	0.8 µg/l fw 0.08 µg/l mw	0.74 µg/kg dw fw 0.74 µg/kg dw mw	0.191 µg/kg dw		10 mg/L	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.
Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

Protection respiratoire

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation.
. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux

En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux. EN 166.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques.

Protection des mains

Gants de protection. Caoutchouc nitrile.
. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur	translucide
État physique @20°C	liquide
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	**> 100 °C** > 212 °F		
Point d'éclair	**62 °C** 144 °F		
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
supérieure	7.0 %		
inférieure	0.6 %		
Pression de vapeur	1 hPa	@ 20 °C	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative		Pas d'information disponible	
Masse volumique	810 kg/m³	@ 20 °C	
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Non applicable	
Température d'auto-inflammabilité	**> 200 °C** > 392 °F		
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	7 mm2/s	@ 40 °C	
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés comburantes	D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré comme ayant des propriétés oxydantes		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

9.2. Autres informations

Point de congélation	Pas d'information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants, Acides forts, Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

Contact avec les yeux Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Sensation de brûlure et rougeur temporaire.

Inhalation Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

ATEmix (voie orale) 6,899.00 mg/kg

ATEmix (voie cutanée) 8,1360.00 mg/kg

ATEmix (inhalation-vapeur) 81.40 mg/l

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 (24h) > 2000 mg/kg bw (rat - OECD 402)	LC50(8h) > 5000 mg/m³ (Rat - Vapours - OECD 403)
Nitrate de 2-éthylhexyle	> 9.6 g/kg (Rat)	> 4820 mg/kg (Rabbit)	> 4.6 mg/l (Rat-vapour)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	LD50 7050 mg/kg (Rat - OECD 420)	LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 4.78 mg/l (aerosol - Rat - OECD 403)

Sensibilisation

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Sensibilisation	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Effets spécifiques	
Cancérogénicité	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Mutagénicité	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Toxicité par administration répétée	
Effets sur les organes-cibles (STOT)	
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Toxicité par aspiration	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Autres informations	
Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	ErL50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201) EbL50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	-

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Nitrate de 2-éthylhexyle 27247-96-7			LC50 (96h) 1.88 mg/l Danio rerio	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	EL50 (72h) 3.8 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - Static)	EL50 (48h) 1.1 mg/l (Daphnia magna - static)	LL50 (96h) 3.6 mg/l (Oncorhynchus mykiss - semi static)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit
Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants
.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	NOELR (72h) = 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - biomass - OECD 201) NOELR (72h) = 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - growth rate - OECD 201)	NOELR (21d) = 0,18 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOELR (28d) = 0,10 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Nitrate de 2-éthylhexyle 27247-96-7			NOEC (96h) 1.42 mg/l	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5		NOELR (21d) 0.179 mg/l (Daphnia magna)	NOELR (28d) 0.103 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	

Effets sur les organismes terrestres
Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales
Pas d'information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Non applicable
Informations sur les composants .

Nom Chimique	log Pow
Nitrate de 2-éthylhexyle - 27247-96-7	5.24

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Pas d'information disponible.

Air Pas d'information disponible.

Eau Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Peut contaminer les eaux souterraines.

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du réglement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH
Ce mélange ne contient que des composants qui ont été enregistrés conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales

France

• Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	RG 84
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	RG 84

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H332 - Nocif par inhalation
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abbreviations, acronymes
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
bw = body weight = poids corporel
bw/day = body weight/day = poids corporel par jour
EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %
GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire
IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer
LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
LL = Lethal Loading = Charge létale
NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé
NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé
NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé
OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Economiques
OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)
UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique
ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguê (ETA)
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)
EL50 = median Effective Loading
NOELR = No Observed Effect Loading Rate
PAH = Polycyclic aromatic hydrocarbons = Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
LOEC = Lowest Observed Effect Concentration = concentration minimale avec effet observé (CMEO)
PVA = Polyvinyl alcohol = Alcool polyvinylique
PVC = Polyvinyl chloride = Polychlorure de vinyle
ECOSAR = Ecological Structure Activity Relationships
CNS = Central nervous system = Système nerveux central (SNC)
EPA = Environmental Protection Agency = Agence de protection de l'environnement des États-Unis
ErL50 = effective loading on growth rate in algae test, to cause a 50% response
EbL50 = effective loading on growth with the control in algae test, to cause a 50% response
DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet
dw = dry weight = poids sec
fw = fresh water = eau douce
mw = marine water = eau de mer
or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)
TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)
STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)
PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible
REL= Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée
TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2020-04-10
Révision Non applicable.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

FDS n° : A12591

TOTAL TRAITEMENT DIESEL

Date de révision: 2020-04-10 **Version** 1

Fin de la Fiche de Données de Sécurité